

CERADEL FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Code du produit : EF 45
FDS N°: E 258

Nb. pages : 4
Date : 09/06/2005

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : EMAUX FAIENCE CERADEL A EFFET
EF 45 COQUILLE D'OEUF

Code ETQ : E100

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Produit à base de fritte céramique et de matières premières.

3. Identification des dangers

Classification :

Ce produit n'est pas classé en produit dangereux selon la Directive 1999/45/CE.
Aucun risque particulier n'est connu.

4. Premiers secours

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit lui-même est non-combustible. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie aux type de feu.

EF 45

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Méthodes de nettoyage:

Utiliser un moyen d'aspiration lorsque c'est possible. Sinon humidifier et ramasser à la pelle.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Utiliser un moyen d'aspiration lorsque c'est possible, sinon un équipement de protection respiratoire. Ne pas rejeter dans l'environnement.

Stockage :

Aucune indication spéciale.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Limite générale de poussière MAK (A= fraction respirable) : 3mg/m³

Control de l'exposition

Les mesures de protection et d'hygiène

Ne pas inhaller la poussière.

Se laver les mains avant et après le travail.

Protection respiratoire

Utilisation d'un masque anti-poussières (filtre P2, DIN-EN 141) si la valeur de MAK est dépassée.

Protection d'œil

Lunette

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : poudre

Odeur : sans odeur

Couleur : Crème

Point d'éclair: pas applicable

Inflammabilité : pas applicable

Température de fusion/ramollissement : non déterminée

10. Stabilité et réactivité

Les matières à éviter

Aucune réaction dangereuse n'a été observé.

Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits dangereux na une décomposition connus.

EF 45

11. Informations toxicologiques

Aucune information disponible concernant ce produit.

12. Informations écologiques

Persistante et dégradation

Produit inorganique légèrement hydrosoluble. Il peut être éliminé mécaniquement avec de l'eau.

Information additionnelle

Les données écologiques de ne sont pas disponibles.

13. Informations relatives à l'élimination

Elimination des déchets et des résidus :

Elimination selon les lois et prescriptions sur les déchets, en vigueur localement.

Classé en déchet dangereux :101212

14. Informations relatives au transport

Numéro UN: 3077

Groupe d'emballage : III

Etiquette de risque :9

ADR : 9

Transport maritime IMO : non classé

Transport aérien ICAO : non classé

15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la Directive CE

Phrases S :

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16. Autres informations

Cette fiche n'est pas une garantie de la qualité et des propriétés spécifiques de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.